

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1963

CHÊNE-BOURG / CHEMIN DE FLORAIRE

Abrogation du plan localisé de quartier N° 28032A-512

Le département du territoire vous informe que le projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 28032A-512 (à l'exception des degrés de sensibilité au bruit DS OPB et de la cession gratuite au domaine public communal), accompagné de son exposé des motifs, situé au chemin de Floraire sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg, est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/lc/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Chêne-Bourg**, 46, avenue Petit-Senn, (heures d'ouverture : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h30, jeudi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 18h., vendredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 869 41 10 ;

où il peut être consulté **du 16 décembre 2019 au 15 janvier 2020** inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au :

Département du territoire
Office de l'urbanisme - direction du développement urbain
Case postale 224
1211 Genève 8

Publication FAO : **16 décembre 2019**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS